



# **JEU CONCOURS DEF « FRANCE - BELGIQUE »**

**- EURO 2024 -**

## **1. Organisateur et durée du jeu concours**

Le District de l'Eure de Football (le DEF), dont le siège social est situé au 327, rue du Luxembourg – 27000 Évreux (*ci-après l'« Organisateur »*) souhaite organiser un jeu concours intitulé « Jeu concours FRANCE - BELGIQUE » dont le gagnant sera désigné dans les conditions définies ci-après. Ce jeu concours se déroulera à partir du moment de la publication du jeu concours et sera valable jusqu'à 1 minute avant le coup d'envoi du match FRANCE – BELGIQUE de l'Euro 2024.

## **2. Conditions de participation au jeu concours**

**2.1.** Le jeu concours est gratuit et ouvert à toute personne, licenciée ou non de la F.F.F.

**2.2.** La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement ») disponible sur le site internet du District de l'Eure de Football : <https://eure.fff.fr>

**2.3.** Le jeu concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot à la personne désignée gagnante.

**2.4.** Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraîne la nullité de la participation du Participant.

**2.5.** Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

## **3. Principe du jeu-concours et modalités de participation**

Le jeu se déroule exclusivement dans le cadre du match FRANCE – BELGIQUE qui aura lieu le 1er juillet, à partir de 18h.

**DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**  
**AFFILIÉ À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL**  
327 RUE DU LUXEMBOURG, 27000, ÉVREUX  
02.32.28.84.63 / [district@eure.fff.fr](mailto:district@eure.fff.fr)



Pour valider sa participation, le Participant doit impérativement :

- Liker la publication du jeu concours sur Facebook et/ou sur Instagram
- S'abonner à la page Facebook et/ou au compte Instagram du District de l'Eure de Football
- Identifier un ami en commentaire de la publication du jeu concours sur Facebook et/ou sur Instagram
- Donner son pronostic du match en commentaire de la publication du jeu concours sur Facebook et/ou sur Instagram
- Respecter ces conditions avant le coup d'envoi du match FRANCE - BELGIQUE

#### **4. Désignation des gagnants**

Le vainqueur du jeu concours est le participant qui aura pronostiqué le résultat du match « FRANCE - BELGIQUE ». Le vainqueur sera contacté par le District via la messagerie privée (Messenger) ou via la messagerie privée d'Instagram.

Si au moins deux personnes pronostiquent le bon résultat, un tirage au sort sera effectué parmi ces participants.

#### **5. Dotation**

La dotation du jeu concours est la suivante :

- ⇒ Le short et le maillot de l'Equipe de France de Football

#### **6. Résultat et remise de la dotation**

A l'issue du jeu concours, l'Organisateur s'engage à communiquer sur Facebook et Instagram le résultat du jeu concours. Le gagnant sera contacté dans les plus brefs délais. La dotation sera à venir chercher au siège du district ou, en cas d'impossibilité pour le gagnant de se rendre dans les locaux du DEF, remis à une connaissance.

#### **7. Gratuité de la participation**

La participation se faisant dans le cadre du match FRANCE - BELGIQUE sur une base de gratuité, elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

#### **8. Utilisation des données personnelles du participant**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données), les Participants

**DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**  
**AFFILIÉ À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL**  
327 RUE DU LUXEMBOURG, 27000, ÉVREUX  
02.32.28.84.63 / [district@eure.fff.fr](mailto:district@eure.fff.fr)



du jeu concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles.

Les informations personnelles des Participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi des jeux-concours, et sont indispensables pour participer à ceux-ci.

## **9. Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être tenu responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement des jeux-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, Il se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'Organisateur précise que les décisions et résultats proclamés lors de ce jeu-concours sont insusceptibles de quelconques recours.

## **10. Accessibilité du Règlement**

Le Règlement peut être consulté librement sur le site internet du District de l'Eure de Football à l'adresse : <https://eure.fff.fr/documents/?cid=33>.

**DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**  
**AFFILIÉ À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL**  
327 RUE DU LUXEMBOURG, 27000, ÉVREUX  
02.32.28.84.63 / [district@eure.fff.fr](mailto:district@eure.fff.fr)



## **11. Loi applicable**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française.

## **12. Cas non prévus**

Les éventuels cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le bureau du Comité de Direction du DEF.

\*\*\*\*\*

**DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**  
**AFFILIÉ À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL**  
327 RUE DU LUXEMBOUG, 27000, ÉVREUX  
02.32.28.84.63 / [district@eure.fff.fr](mailto:district@eure.fff.fr)

